

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

DELIBERATION N°2022.00266

ACCOMPAGNEMENT PROJET NUMERIQUE DU FIL

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 juin 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 12

Nombre de voix : 61

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,

Secrétaire de séance : Mme Nora BERROUKECHE

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

Mme Christiane BARAILLER donne pouvoir à M. Gilles BOUDARD,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Marc TARDIEU,

RECU EN PREFECTURE

Le 22 juin 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20220616-D2022002666

DATE D’AFFICHAGE :22 juin 2022

M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. David FARA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Jérôme GABIAUD,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Nadia SEMACHE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA,
M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, Mme Siham LABICH, M. Yves MORAND,
M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 JUIN 2022

ACCOMPAGNEMENT PROJET NUMERIQUE DU FIL

Le Fil, salle de concerts et de spectacles de Saint-Etienne joue un rôle fondamental dans la diffusion des musiques actuelles sur le territoire stéphanois et au-delà.

Ouvert en janvier 2008, l'équipement est géré par l'association LIMACE qui met en œuvre un projet artistique et culturel riche qui mêle diversité, proximité et mixité. Ce projet s'inscrit dans le cadre du cahier des charges des SMAC – Scènes de Musiques Actuelles. Il s'articule ainsi autour de 3 grandes missions de service public :

- La diffusion/ organisation d'évènements mettant en avant la découverte d'artistes émergents, l'accessibilité à tous les publics, la diversité culturelle,
- L'accompagnement d'artistes de tous horizons à travers des temps de formation et de résidence,
- La médiation culturelle et notamment la transmission auprès du jeune public.

L'association LIMACE qui gère le lieu depuis 2008 a souhaité aller plus loin en développant, par ailleurs, 3 axes transversaux :

- Le projet numérique qui consiste à intégrer les nouvelles technologies au service du projet et a permis de réaliser de nombreuses captations vidéo de concerts, des outils promotionnels au service des artistes, des formats vidéo originaux, etc,
- Le lieu de vie : principe d'appropriation du lieu par les publics en dehors des activités purement artistiques. Les Afterworks sont des temps de rencontre, ouverts, gratuits, ludiques, permettant de développer tous types de partenariats locaux,
- Le développement durable : améliorer nos consommations d'énergies, le traitement de nos déchets dans le respect de la planète, mais aussi avoir une politique salariale juste et respectueuse.

Dans le cadre du développement de ses axes transversaux, le Fil sollicite la Métropole pour l'accompagner dans ses investissements matériels et immatériels destinés à son pôle numérique pour permettre :

- la création de captations vidéo d'artistes émergents et de renommés et favoriser ainsi leur rayonnement,
- la conception de nouveaux contenus éditoriaux,
- la conception de nouveaux dispositifs facilitants l'accès artistique à tous les publics,
- l'acquisition de compétences spécifiques sur la création de supports numériques.

Pour mener à bien ce plan d'action, le Fil sollicite Saint-Etienne Métropole pour l'attribution d'une subvention de 50 000 €.

Saint-Étienne Métropole s'inscrit dans le mouvement de transformation et de transition numériques, dont les enjeux sont d'une immense portée dans de nombreuses dimensions. Plusieurs reconnaissances (#design Tech, #IOT, French Tech One, ...) ont placé la

Métropole et son écosystème entrepreneurial parmi les territoires leaders dans le domaine du numérique, du design et de l'innovation, leviers de croissance pour toute l'économie. La Métropole entend poursuivre dans cette voie, qui est l'un des vecteurs de l'attractivité de notre territoire en souhaitant l'étendre au secteur culturel, riche d'acteurs remarquables, qu'il convient de soutenir.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **attribue une subvention de 50 000 € à l'association LIMACE gestionnaire du Fil,**
- **approuve la convention afférente et autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à la signer,**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le budget de l'exercice 2022 sur le compte INUM- SUFT.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU